

Zeitschrift: Défis / proJURA
Herausgeber: proJURA
Band: 1 (2003)
Heft: 2: Economie et entreprises

Artikel: PME et santé : les maladies dues au travail
Autor: Parrat, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-823898>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PME et Santé

les maladies dues au travail



Le travail joue un rôle moteur dans la construction et le maintien de la santé. Il permet à l'individu de réaliser ses besoins de créativité, de construire son autonomie, son identité et de renforcer son intégration sociale.

D'ailleurs, l'état de santé des populations sans travail est nettement dégradé par rapport à celui des actifs.

Cependant, travailler n'est pas sans risque : accidents et maladies professionnels sont encore des événements fréquents. A titre d'exemple, en l'an 2000 sont survenus en Suisse 273'711 accidents professionnels (dont 4072 maladies professionnelles) et les caisses d'assurance-accidents ont épongé des coûts directs à hauteur de 1,302 milliards de francs¹. A cela s'ajoutent les coûts indirects épongés directement par les entreprises, soit un montant d'environ 3,5 milliards de francs

De nouveaux risques

Au cours des années, les efforts de prévention et le développement de la technique ont permis de réduire tant le nombre d'accidents et de maladies professionnels reconnus que les coûts et les souffrances humaines qui y sont liés. Cependant, l'évolution du monde du travail, les transformations importantes que subissent les entreprises, les modes de production actuels apportent leur lot de nouveaux risques pour les travailleurs et les travailleuses. Les connaissances toujours plus

finies en matière de santé au travail mettent peu à peu en évidence les liens entre certaines atteintes à la santé et les conditions de travail rencontrées dans les entreprises. On découvre notamment les importantes incidences de la flexibilisation, de l'informatisation, de l'automatisation, de la précarisation ou des nouvelles organisations du travail sur l'état de santé des hommes et des femmes au travail. Ces atteintes à la santé (ou maladies dues au travail), qui n'entrent pas dans la définition des maladies professionnelles, outre des souffrances humaines importantes, engendrent des coûts notamment pour les entreprises et pour le système de santé suisse. Une étude récente² vient d'en donner la fourchette : entre 6 et 12 milliards de francs par année dans notre pays !

Conditions de travail et maladies

N'apparaissant ni dans les statistiques de l'assurance-accidents, ni dans celles, bien lacunaires, de l'assurance-maladie, ces maladies dues au travail sont des atteintes à la santé souvent multifacto-

rielles, mais pour lesquelles les conditions de travail jouent un rôle déterminant aujourd'hui démontré par de nombreuses données internationales et parfois helvétiques :

- Selon une étude de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (réalisée en 2000), 33% des salarié-e-s interrogé-e-s disent que leurs conditions de travail sont la cause de leurs maux de dos. Certain-e-s incriminent leurs mauvaises conditions de travail qu'ils rendent responsable de leur état de stress (28%), de leur fatigue (23%) ou de leurs douleurs musculaires (17%).
- Selon la même étude, les salarié-e-s se plaignent notamment de l'augmentation des cadences et de leur perte de contrôle sur les rythmes de travail, trop souvent déterminés par le seul client ! L'augmentation régulière du nombre de personnes occupées dans des horaires atypiques en Suisse semble confirmer ces déclarations. Dans les services (notamment hospitaliers et paramédicaux), la réduction des coûts par la limitation de la masse



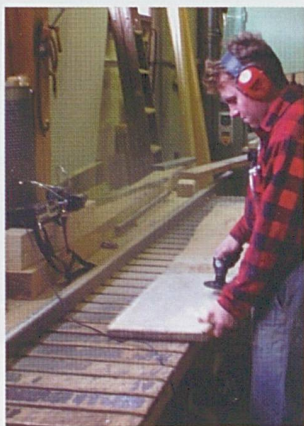
Par Jean Parrat

Hygiéniste du travail et ingénieur de sécurité, ingénieur chimiste HES.

Co-auteur de l'étude « Effets de conditions de travail défavorables sur la santé des travailleurs et leurs conséquences économiques » 2002

salariale porte un rude coup aux conditions de travail : augmentation des cadences, peur de l'erreur d'où stress, dégradation de l'ambiance de travail, tensions, perte de confiance, dépression, «burn-out», etc., tous phénomènes confirmés par des études sur la pénibilité du travail dans le secteur.

- La précarisation des conditions de travail est également un facteur clé de la dégradation de la santé. Outre les incertitudes sur l'avenir et les risques psychologiques et sociaux que cela induit, un travailleur intérimaire ou à contrat de durée déterminée est, statistiquement, trois fois plus sujet à un accident de travail que son collègue à emploi fixe. Pour les autres, avec les difficultés économiques récurrentes, l'angoisse quant à l'avenir de leur poste de travail ou de leur entreprise, le manque de soutien social, l'insécurité de l'emploi sont autant de facteurs favorisant l'apparition de troubles psychiatriques (5 à



10% des maladies psychiques seraient attribuables aux conditions de travail).

- Les activités répétitives, le port de charges trop lourdes, les positions contraignantes, une mauvaise organisation du travail, le stress et des situations psychosociales de travail inadéquates (fortes exigences de travail et faiblesse de l'autonomie du travailleur) constituent des risques toujours plus présents favorisant l'apparition de troubles musculo-squelettiques (TMS dont 33% seraient attribuables aux conditions de travail).

- Les travailleurs de nuit ou en travail posté (qui représentent 24% de la population active en Suisse) ont 40% plus de risque de développer une maladie cardiovasculaire que les travailleurs occupés à un travail régulier de jour ! Si des mesures de prévention étaient prises, 9% des maladies cardiovasculaires touchant la population active suisse pourraient être évitées !

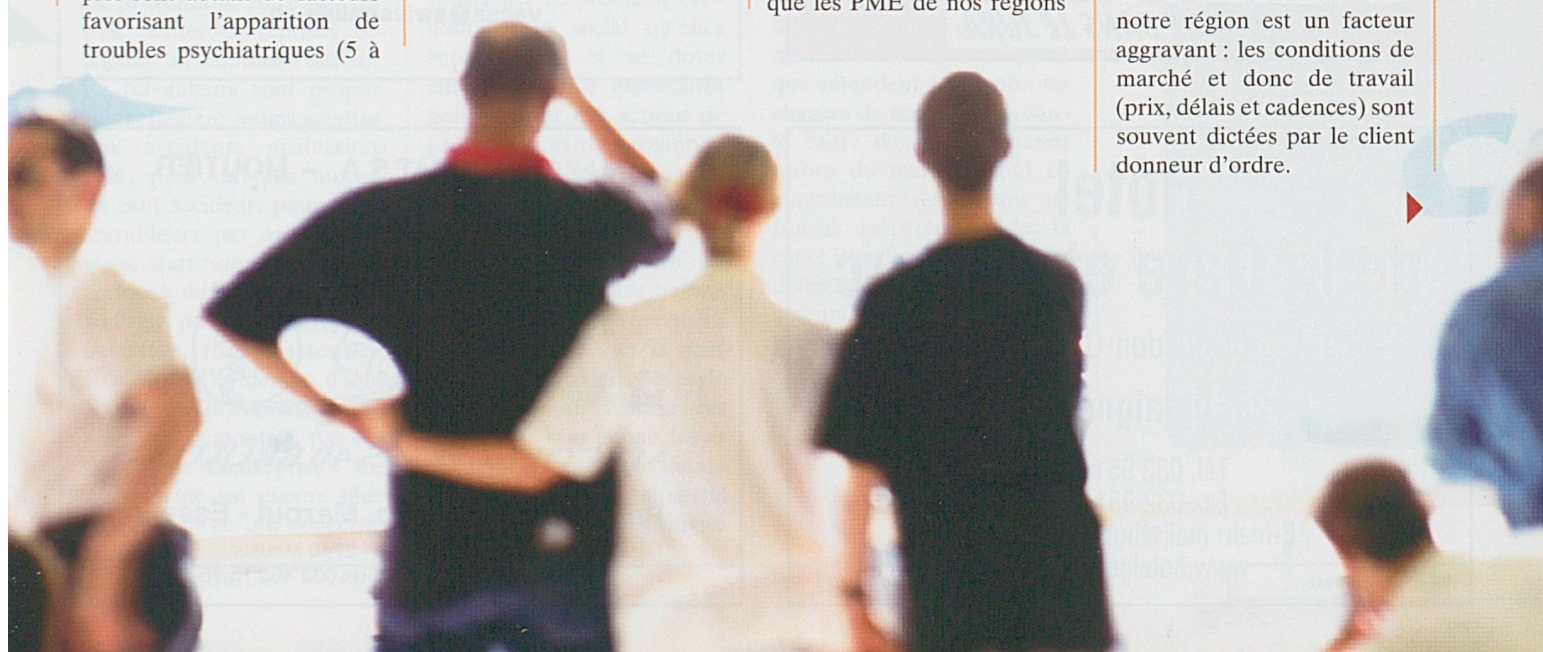
- L'inégalité sociale frappe également le monde du travail. Comme plusieurs études l'ont déjà décrit³, la probabilité de tomber malade croît au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale. Une récente étude des registres des cancers de Suisse⁴ vient de confirmer cette inégalité.

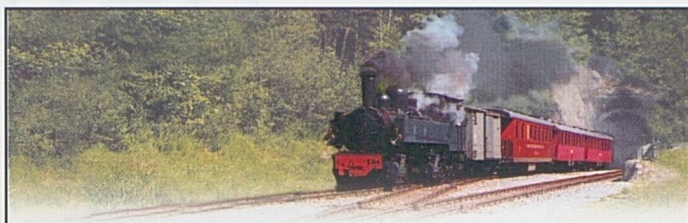
Inégalités sectorielles et régionales

Nous constatons d'ailleurs que les PME de nos régions



sont encore plus prétextées d'un point de vue des risques d'accidents du travail. Dans le seul canton du Jura, la proportion d'emploi du secteur secondaire (46%) est nettement plus élevée que dans le reste de la Suisse (28%). Or, selon les statistiques LAA (chiffres 2000), le risque d'accident professionnel est plus élevé dans le secteur secondaire (119 accident pour 1000 travailleurs) que dans le secteur des services (57 o/oo). Le taux très élevé (48 %) de personnes sans formation occupées dans le secteur secondaire⁵ jurassien représente également un risque plus élevé notamment d'accidents (grâce à sa formation professionnelle, une personne formée est moins exposée aux risques d'accident du travail). Il en va de même avec les risques de précarisation de l'emploi ce qui favorise l'apparition des risques pour la santé qui y sont liés. L'importance de la sous-traitance dans notre région est un facteur aggravant : les conditions de marché et donc de travail (prix, délais et cadences) sont souvent dictées par le client donneur d'ordre.





Nostalgie du voyage

Train à Vapeur et train Belle-Epoque, étonnement et amusement en perspective!

Le charme de la nostalgie avec notre train «Belle-Epoque» et le «Train à Vapeur» de 1913.

L'idéal pour des excursions d'entreprises ou de sociétés. Une idée de mariage original à travers la découverte des paysages intacts des Franches-Montagnes.

Osez innover! Combinaison possible avec notre exclusivité «L'Attaque du train» par de valeureux cavaliers. Etonnement et amusement en perspective.



Service marketing / 11, rue de la Gare / cp 357
CH-2350 Saignelégier / Tél.: +41 (0)32 952 42 90
promotion@cj-transports.ch / www.les-cj.ch

Aéronautique

Machines

Technologie de défense



CH-2853 Courfaivre

Tél. +41 32 427 01 01, Fax +41 32 426 72 10

E-mail: contact@condor-sa.ch

www.condor-sa.ch

PORRENTROY 032 465.94.65

DELEMONT 032 423.01.31

TIBO
COPIEURS • FAX • INFORMATIQUE



*Service technique de maintenance pour
votre photocopieur et votre fax.*

UNIQUE DANS LE JURA

Ventilation - Climatisation
Electricité - Tableau
Chauffage
Sanitaire
Accessoires



Saint-Maurice 7
2800 Delémont
Tél. 032 423 11 11

Chalière 7a
2740 Moutier
Tél. 032 494 60 70

Jonchère 21
2610 Saint-Imier
Tél. 032 941 51 50

vecsa@swissonline.ch

Hôtel de la Gare et du Parc

M. Jolidon-Geering

2350 Saignelégier

Tél. 032 951 11 21

Fax 032 951 12 32

E-mail: mail@hotelgareparc.ch

www.hotelgareparc.ch

MAZOUT GOBAT S.A. – MOUTIER



ALI GOBAT ET LES 40 BRÛLEURS

Révision de citernes, Mazout - Essence

27, rue du Viaduc - 2740 Moutier
Tél. 032 493 14 73 Fax 032 493 13 75



La PME perd l'emprise indispensable sur ces éléments pourtant déterminants pour le bien-être au travail de celles et ceux chargés de la production. Ces derniers risquent ainsi de se retrouver dans une situation peu enviable : fortes exigences de travail (horaires atypiques, augmentation des cadences, exigences élevées de qualité) sans aucune autonomie de décision, avec les conséquences psychosociales et de santé parfois graves que cela peut induire.

L'importance des PME dans le tissu industriel de nos régions rend encore plus difficile une vue d'ensemble de la situation qui permettrait d'orienter les actions de prévention. En effet, les très petites entreprises occupant un nombre restreint de travailleurs sont proportionnellement moins sujettes aux accidents professionnels : pour un taux moyen de cent accidents pour mille travailleurs par an, ne survient statistiquement qu'un accident du travail tous les trois ans pour une entreprise occupant trois personnes. Résultat : l'évidence d'une action de prévention n'est ainsi pas démontrée par les faits dans l'entreprise ! Ce phénomène est encore plus marqué en ce qui concerne

les maladies dues au travail pour lesquelles il n'existe aucune statistique ! Dans ces conditions, on comprend pourquoi nos PME, qui n'y voient pas un avantage direct, sont parfois frileuses lorsqu'il s'agit de prévention des maladies dues au travail ou de promotion de la santé en entreprise.

Améliorer la compétitivité et diminuer les coûts de la santé

Il n'est pas question ici de demander aux entreprises de prendre en charge les coûts induits par les maladies dues au travail. Il s'agit plutôt d'aider à la prise de conscience du problème économique et social qu'elles représentent et se doter enfin des outils nécessaires pour réaliser des actions de prévention et de promotion de la santé efficaces dans ce domaine incontournable de la santé publique. Pour les PME, l'absentéisme en raison de maladies, les baisses de productivité provoquées par les absences et la souffrance au travail, l'énergie dépensée pour contrer ces problèmes sans jamais les attaquer à la source sont autant de coûts supplémentaires qui grèvent leur compétitivité.

Une action concertée des partenaires sociaux et des milieux de la santé agira positivement sur les coûts de la santé. Ce qui n'est pas négligeable.

Si le tableau tracé n'est pas tout rose, la situation n'est pas encore catastrophique. La prise au sérieux de ces problèmes, la reconnaissance de cette réalité encore méconnue en raison de l'absence de statistiques solides, permettra d'améliorer les conditions de vie et de travail de la population active de nos régions tout en diminuant les coûts de la santé et en augmentant la productivité de nos PME. Un défi véritablement ambitieux mais qui peut être relevé si les entreprises, l'ensemble des partenaires sociaux et des acteurs de la santé publique entendent augmenter les chances de notre région dans le cadre de la concurrence féroce du marché. Tout en garantissant des postes de travail respectueux de la santé de celles et ceux qui, en définitive, sont les actrices et acteurs prioritaires de notre prospérité.

Jean Parrat
Delémont

Notes - Sources

Note 1
Statistiques des accidents LAA 2002, Commission des statistiques de l'assurance-accidents LAA, Lucerne.

Note 2
E. CONNE-PERRÉARD & ALT., *Effets de conditions de travail défavorables sur la santé des travailleurs, leurs conséquences économiques*, Conférence romande et tessinoise des Offices cantonaux de protection des travailleurs, 2002.

Note 3
APPAY B. ET ALT., *Précarisation sociale, travail et santé*, Institut de recherche sur les sociétés contemporaines, CNRS et INSERM, Vaucresson, 1998.

Note 4
BOUCHARDY ET ALT., *Cancer Risk by Occupation and socioeconomic Group among males, a Study by the Association of swiss Cancer Registries / Scand J, Work Environ Health*, 2002, vol. 28, suppl. 1, 88 pages.

Note 5
Enquête sur la situation du secteur industriel jurassien, Service des arts et métiers et du travail, République et Canton du Jura, avril 2003.